

Direction générale

Affaire traitée par : service communication
Téléphone : 022 420 20 90
Télécopie : 022 420 20 91
fsasd@fsasd.ch

Aux représentants des médias

Carouge, le 9 octobre 2007

Communiqué de presse

Reconnaissance cantonale du certificat d'aide à domicile

Première en Suisse : la reconnaissance par le Département de l'instruction publique d'une formation spécifiquement destinée aux aides à domicile (anciennement aides ménagères).

La formation des collaborateurs constitue une tradition de longue date à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD). Pour cette dernière, il est essentiel de valoriser les métiers des collaborateurs dans une optique de qualité des prestations aux clients, de reconnaissance des compétences des professionnels mais aussi de promotion de la fondation auprès de ses partenaires et du grand public. La fondation offre ainsi l'opportunité de développer les compétences professionnelles des professionnels et de favoriser leur développement personnel. Elle joue en outre un rôle dans l'intégration socioprofessionnelle en formant notamment en cours d'emploi des personnes peu qualifiées ou sans expérience professionnelle.

Le certificat de formation d'aide à domicile (nouvelle appellation de l'aide ménagère) est aujourd'hui reconnu sur le plan cantonal par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Cette formation répond parfaitement aux nouvelles responsabilités décrites dans le cahier des charges dont la révision a permis une revalorisation salariale de la fonction.

La formation, qui fait appel tant à des formateurs experts qu'à des ressources internes, dure 120 heures, soit 50% de temps de formation en plus que dans la précédente version. Elle se compose de quatre modules permettant de traverser les domaines principaux d'activité des aides à domicile en validant chaque partie:

- Module 1 : Intégration à la fonction, sanctionné à la fin par un test français écrit et oral
- Module 2 : Techniques professionnelles, finalisé par un suivi sur le terrain
- Module 3 : Connaissances du client, suivi d'une analyse de situation de groupe
- Module 4 : Partenaires et réseau, validé par un questionnaire à choix multiples.

A l'issue de ce dernier module, 63 aides à domicile ayant suivi la formation en 2006 et 2007 ont reçu leur certificat. Les retours sont unanimes: toutes sont ravies du résultat et font remarquer la qualité et la réelle complémentarité entre le terrain et le cursus.

En bref :

Nombre d'employés à la FSASD : 1'813
Nombre d'aides à domicile : 412
Age moyen : 47 ans
Taux d'activité moyen : 65%

Pour tout complément d'information :

Fondation des services d'aide et de soins à domicile – service communication - 022 420 20 90